



Démission à l'issue du congé maternité

Par **sevetced**, le **19/05/2008** à **16:13**

Bonjour,

J'envisage de démissionner à l'issue de mon congé maternité qui se termine le 25 juin (en application de l'article 122-28 du code du travail). J'ai signé un CDI dans une autre société avec date d'embauche au 1er juillet.

Est ce que je peux demander que ma démission soit effective au 30 juin (en posant des jours de congé pour les derniers jours entre le 25/06 et le 30/06) afin de conserver une protection sociale pendant ces 4 jours ?

Ou bien, est ce que la date de démission est elle obligatoirement la date de fin du congé maternité ?

Cordialement,

Par **sevetced**, le **22/05/2008** à **12:18**

Personne ne peut m'aider ?